

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 16
Votants 16

N° D061_ Convention de délégation de service
pour la gestion de la base de loisirs et du bar-
restaurant

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Marie-Françoise PAUTHIER, première adjointe.

Date de la convocation du conseil municipal : 22 novembre 2024

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno (*arrivée à 19h32*), CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h*), WAGNER Jean-Pierre

Mais absents aux délibérations (2) : GILLET Bruno (*arrivée à 19h32*), VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h*)

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (2) : BURNET Stéphanie pouvoir à WIART Florine
GRIVEL Mélanie pouvoir à REBUT Sandra

Votants (16)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-1411-1 et suivants ainsi que l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application approuvant le principe d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation de la plage de la Beunaz,

Vu l'avis de la commission en charge de l'analyse des offres établi lors de sa réunion du 1er juillet 2024 pour la base de loisirs et du 22 octobre 2024 pour le bar-restaurant,

Madame la première adjointe propose au Conseil Municipal l'approbation de l'offre de :
Indiana Ventures pour le lot 1 base de loisirs
et
VSMB Partners pour le lot 2 « bar – restaurant ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix du délégataire pour l'exploitation de « la base de loisirs », lot 1 à savoir INDIANA VENTURES
- **APPROUVE** le choix du délégataire pour l'exploitation « bar - restaurant », lot n°2, à savoir VSMB PARTNERS
- **APPROUVE** les termes de la convention de délégation.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions et tout acte à intervenir.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le



ID : 074-217402494-20241128-D061_2024-DE